

Mairie de Saint Germain sur Rhône

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal Lundi 18 mai 2009

Convocations : 11 mai 2009

Présents : Alain Lambert, Daniel Duclosson, Dominique Rey, Jocelyne Artéro, Mathilde Millet, Nathalie Mortier, Philippe Girod, Philippe Guichard, Denis Vuillat, Frédéric Merlet.

Absente excusée : Valérie Nguyen-Van qui donne pouvoir à Alain Lambert

Secrétaire élu : Daniel Duclosson

I - Approbation du compte rendu :

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant aucune observation particulière est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - Travaux d'enfouissement du réseau France Télécom à Cernaz

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom au hameau de Cernaz seront réalisés en fouille commune avec les travaux de mise en souterrain du réseau électrique. Une convention relative à l'aménagement des équipements de communications doit être signée entre France Télécom et la commune. Le conseil donne son accord pour signer la convention adéquate.

La répartition du montant total estimatif hors taxes des prestations se décompose comme suit :

Génie civil : main d'œuvre et matériel à la charge de la commune

Câblage : 4 798.10 €

Frais d'études : 307.74 €

Participation France Télécom : 2 603.98 € HT

Participation de la commune : 2 501.86 € HT

III - Répartition des subventions communales pour l'exercice 2009 :

Le conseil municipal prend connaissance des demandes de subventions présentées par différents organismes et associations. Ces demandes avaient été étudiées en première lecture par la commission des finances réunie le 27 avril.

Plusieurs points ont été délibérés, à savoir

⇒ la subvention allouée à **SORGIA FM**, radio de proximité, montant 2008 : 200 €. Les dirigeants de cette association avaient émis le souhait, lors de leur assemblée générale en fin d'année, d'obtenir une augmentation de subvention. Ils aimeraient travailler en direct mais cela nécessite un matériel plus sophistiqué. Installation d'un amplificateur à Eloise. Le conseil entérine la proposition de la commission des finances et accepte une augmentation de 100 €.

⇒ **A.D.M.R** : Aide au maintien à Domicile en Milieu Rural : sollicite une augmentation de 0.50 € par habitant, soit 3 €. En effet des nouveaux services ont été mis en place pour aider la population. Outre les interventions chez les personnes âgées ou handicapées l'ADMR intervient aussi dans les familles momentanément en difficulté par un accident de la vie courante ou par une naissance multiple etc.....

Entendu cet exposé le conseil accepte de verser 3 € par habitant, recensement 2005 à savoir 378 habitants - soit la somme de 1134 € arrondie à 1140 €

L'enveloppe budgétaire prévue pour les subventions communales est répartie de la façon suivante :

A.D.M.R.	1 140 €
Arc en ciel	80 €
Comité des fêtes (cross de la Semine)	765 €
Comité départemental ligue contre le cancer	150 €
Football de la Semine	250 €
Groupement antigrêle du val des Usses	130 €
Handball loisirs de la Semine	250 €
Mutame	35 €
Sorgia FM	300 €
Société d'étude et protection nature Semine	155 €
Union fédérale des anciens combattants	30 €
A.C.C.A	250 €
Bibliothèque	1 000 €

IV - Renforcement du réseau d'eau potable à Beaumont :

Le Maire présente au Conseil municipal le dossier technique du projet de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable à Beaumont, dressé par le Cabinet Profils études, Maître d'œuvre. Ce projet concerne la réalisation des ouvrages suivants :

- ☞ **Alimentation en eau potable**
- ☞ **Renforcement du réseau de Beaumont**

Le coût global de réalisation est estimé à **119 500 € toutes taxes et honoraires inclus**. Le Maire explique l'intérêt de réaliser ces travaux en fouille commune avec la mise en place d'un réseau d'eaux usées séparatif prévu en 2010 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de la Semine. Il précise que le financement de cette opération est susceptible d'être subventionné par le Syndicat Mixte départemental d'Eau et d'Assainissement.

Le conseil approuve le projet dressé par le Cabinet Profils Etudes pour un coût global de 119 500 € TTC et honoraires inclus. et autorise le Maire à solliciter l'inscription de ces travaux au prochain programme subventionné du **Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement**.

V - Législation funéraire, détermination du taux de vacations

funéraires :

Le Maire précise que les dispositions législatives en vigueur, Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 et le C.G.C.T. article L2213.15 prévoient que dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat,

- ✓ les opérations de fermeture du cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt,
- ✓ les opérations d'exhumation de corps, de réinhumation,
- ✓ dans tous les cas lorsqu'il y a crémation,

s'effectuent en présence du Maire ou d'un agent de police municipale délégué par le Maire.

Ces vacations funéraires sont comprises entre 20 et 25 €. Elles sont fixées par le Maire après avis du conseil municipal. **Le conseil fixe à 20 € le montant de la vacation funéraire.**

VI - Tour de rôle :

Les élections européennes auront lieu cette année le 7 juin. Le conseil prépare le tour de rôle nécessaire à la composition du bureau de vote pour cette journée d'élection.

VII - Définition du projet pour la construction d'un ensemble immobilier

Par délibération du 29 septembre 2008 le conseil municipal confie à la SA Mont blanc la réalisation d'un programme immobilier sur son territoire, surface totale de **4500 m²** au prix de **200 000 € net vendeur** pour un projet de **14 logements** locatifs et **8 villas groupées** en accession à la propriété.

Plusieurs réunions des commissions urbanisme et travaux pour étudier les différentes esquisses proposées ont été programmées. Cette phase de concertation, primordiale pour le village, a fait ressortir l'inquiétude des riverains concernant la hauteur de l'immeuble et le nombre d'appartements.

Le conseil, dans sa volonté de rassembler la population autour de cette opération a demandé à la SA Mont blanc d'étudier un nouveau programme avec moins de logements.

Une proposition composée de :

- ✓ **Un collectif de 9 logements locatifs en rez plus 1 niveau plus combles**
- ✓ **Un ensemble de 6 villas groupées en accession (3 villas jumelées)**

est soumise au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal par un vote à main levée, à l'unanimité, donne son accord à cette nouvelle offre.

Néanmoins considérant que ce nouveau projet diminue de fait l'emprise foncière nécessaire, la municipalité accepte une révision de la **valeur d'achat des terrains** par la SA Mont blanc revue à **150 000 €**.

Madame Millet suggère la pose de panneaux solaires sur le toit de l'immeuble collectif puisque le coût de l'opération sera diminué. Cette solution n'est pas envisageable car trop onéreuse et ne rentrera pas dans l'enveloppe prévue par la SA Mont blanc.

VIII - Lotissement « Le Chatelard » :

Lecture est donnée du courrier de Maître Gauvin concernant la possibilité de rachat par la commune de la voirie du lotissement « Le Chatelard » cadastrée B 2209 -2210 -2211 - 2217 -2218 appartenant toujours aux lotisseurs.

Le Maire rappelle que la commune ne s'est jamais engagée à racheter de voirie de lotissement et qu'il maintient cette position. Le conseil suit l'avis du Maire. Les parcelles désignées ci-dessus seront transmises à l'association syndicale du lotissement. Un courrier en ce sens va être adressé à Maître Gauvin.

IX -Acquisition et reprise des engins de voirie :

Monsieur Duclosson informe le conseil de l'état du parc engins de voirie. Les deux tracteurs actuellement en service sur la commune sont pour l'un, complètement obsolète, acquis en 1982. et pour l'autre, bien que récent, acquis en 2005, mal adapté à l'usage dans une commune.

Monsieur Duclosson s'est chargé de définir les besoins. Il propose au conseil d'effectuer un échange entre les deux tracteurs propriété de la commune et un modèle fonctionnel adapté aux travaux communaux.

Cette transaction sans coût pour la commune s'effectuerait de la manière suivante :

Acquisition d'un tracteur CASE IH MXU100 :	52 000 €
Sous garantie une année	
Reprise de nos tracteurs :	
IH 845 XL 4 RM :	8 000 €
Renault ERGOS	<u>44 000 €</u>
Total	52 000 €

Entendu ces explications le conseil accepte ***la proposition d'échange des tracteurs telle que définie ci-dessus.***

Egalement sans coût pour la commune : échange des remorques sous la responsabilité de Monsieur Duclosson.

QUESTIONS DIVERSES :

Commission Locale d'Information et de Surveillance : lors de sa réunion du 7 mai au siège du SIFEFAGE à Bellegarde, il a été acté que la station permanente de mesure de l'air serait maintenue sur le site de St Germain sur Rhône. Néanmoins la station mobile se déplaçant quatre fois par an sur la commune fera désormais les prélèvements d'air sur la commune de Bellegarde sur Valserine.

Emplois saisonniers : cette année les emplois d'été seront occupés par :

- Mois de Juin : Marie-Claire Maritano
- Mois de Juillet : Christophe Bernard-Masson
- Mois d'Août : Nicolas Figuéroa

Dérogation scolaire : le conseil est informé de la demande de dérogation formulée par une famille de la commune qui souhaitait inscrire son enfant à Eloise. Un courrier de refus motivé leur a été adressé. Par contre deux familles dont les enfants étaient scolarisés dans des écoles voisines les ont inscrits au groupe scolaire de Franc lens pour la rentrée de septembre.

Contrat de Développement Rhône Alpes

- ✓ souhaite élaborer des chemins touristiques allant de Bellegarde à Thônes : piétons, VTT, chevaux etc ... un groupe de travail va se former pour étudier le tracé. Mathilde Millet en sera la coordinatrice avec les volontaires suivants : Eugène Hacquard, Gilbert Maillet et Albert Duchêne.
- ✓ Emet l'idée de construire une image « les jardins de Haute-Savoie » qui consiste à aménager un parc paysager sur la commune centrale de la Balme de Sillingy, à proximité du lac. Chacune des 54 communes « Us ses et bornes » disposerait de 36 m² lui permettant de démontrer ses qualités en matière de composition florale. Un prix sera décerné à la meilleure réalisation.

Communauté de Communes du Pays de Seyssel met au point un projet de cheminement le long du Rhône piloté par Monsieur Grégoire Lafaverges, Maire de Challonges.

Société pour l'Etude et Protection de la Nature en Semine : Invitation au Maire et au conseil municipal à se rendre à l'exposition qui se tiendra à la salle des fêtes de la fruitière à Eloise les 23 mai de 14 h à 19 h et 24 mai de 10 h à 19 h.

Forum des Maires et des collectivités de Haute-Savoie se tiendra du 4 au 6 juin au parc des expositions de la Roche sur Foron.

Office National des Forêts : par courrier du 2 février 2009 l'ONF nous informait n'avoir pas pu remettre en état les chemins car le sol était trop détrempé. A ce jour rien n'a encore été fait. Les conditions climatiques actuelles doivent permettre la remise en état des chemins défoncés. Monsieur Philippe Girod va relancer le garde forestier responsable pour faire intervenir les services compétents de l'ONF.

Véhicule communal : Express : le conseil est informé que cette voiture a été admise au contrôle technique et a été vendue à un particulier de la commune.

Agorespace : les nouveaux jeux sont installés, un bureau de contrôle va être mandaté pour en vérifier la sécurité.

Le Maire,
Alain LAMBERT